

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 23 mars 2017

Objet : RD - Rapport 2016 relatif à l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports tenant lieu de document de suivi de l'Agenda d'accessibilité programmée « cadre bâti »

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 70

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Danièle d'Agostin à Jean-Marc Léoutre - de Daniel Grosjean à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay - de Jean-Maurice Venturini à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 23 mars 2017

délibération n° 110-17 C

objet **RD - Rapport 2016 relatif à l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports tenant lieu de document de suivi de l'Agenda d'accessibilité programmée « cadre bâti »**

Christiane Boisselon, conseillère déléguée chargée des publics en grande difficulté et de la Commission d'accessibilité aux personnes handicapées, rappelle que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, laquelle intègre le volet accessibilité.

Pour travailler sur cette problématique, la Communauté d'agglomération s'est dotée d'instances de concertation :

- une Commission intercommunale pour l'accessibilité, composée de 3 collègues (élus, associations et techniciens) qui s'est réunie à 4 reprises en 2016,
- des groupes techniques (voiries, équipements sportifs, transports) pour travailler en amont avec les associations sur les projets d'aménagement envisagés. En 2016, un groupe technique voiries ainsi que 2 ateliers miroirs pilotés par le Stac dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité des transports se sont réunis.

Le travail concerté de la direction du développement local urbain, chef de file en matière d'accessibilité et des directions opérationnelles (équipements d'agglomération, bâtiments communautaires, transports, voiries) a vu aboutir de nombreuses réalisations sur l'année 2016 :

Pour le cadre bâti

- 3 ERP sur les 5 inscrits dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée de Chambéry métropole ont été rendus accessibles en 2016 suite à la réalisation de travaux. Il s'agit de la patinoire de Buisson Rond, de la piscine de Buisson Rond et du gymnase Boutron II.

Pour la voirie

- 20 aménagements réalisés sur 7 communes de l'agglomération.
- 11 études menées sur 7 communes.

Pour les transports

- Validation du Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SD-Ad'ap) par le Conseil communautaire du 13 juillet 2016 et arrêté préfectoral d'approbation en date du 17 janvier 2017.
- Un effort important avec 46 quais rendus accessibles, portant le nombre de quais répondant aux règles d'accessibilité à 229.
- Pour le service de transport spécialisé Citalis : 9 réunions de la Commission d'attribution ; 22 329 trajets réalisés par 598 usagers.

Ces réalisations font l'objet d'un rapport sur l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports à transmettre annuellement au Préfet.

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu les statuts de Chambéry métropole-Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la Commission intercommunale pour l'accessibilité du 7 mars 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte du rapport 2016 relatif à l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports, ci-joint.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 110-17 C

Objet de l'acte : RD - Rapport 2016 relatif à l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports tenant lieu de document de suivi de l'Agenda d'accessibilité programmée « cadre bâti »

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 2 - Aide sociale

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe : Rapport d'accessibilité;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19264H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19264H1

Date de transmission en Préfecture : 03 avril 2017

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2017